

Mise en place d'une filière caprine

Dans le cadre de l'installation des jeunes agriculteurs et du développement de la diversification sur le département des Ardennes, réflexion autour de la mise en place d'une filière caprine

▪ **Missions**

➤ Etat des lieux de l'existant (élevages/projets/coopératives...)

➤ Elaborer un plan d'action pour développer l'élevage caprin dans les Ardennes

Pour cela, ce travail s'appuiera sur la recherche bibliographique et des échanges avec des expériences similaires dans d'autres départements.

▪ **Profil souhaité**

- Qualité relationnelle,
- Capacité de synthèse,
- Intérêt pour la filière caprine

▪ **Période**

- Stage de 3 à 6 mois à partir de janvier 2012

▪ **Condition**

- Mise à disposition des outils : matériels informatique, documentation
- Travail au sein de l'équipe Diversification/Tourisme
- Indemnité forfaitaire : 12,5 % taux horaire de la sécurité sociale soit 420 €/mois

▪ **Dépôt des candidatures**

- Votre candidature (CV + lettre motivation) à la Chambre d'Agriculture des Ardennes
- Contact au 03.24.36.64.40 ou c.pignon@ardennes.chambagri.fr